



Solidarités et résistances, Les ” amoureux ” se réunissent

Nicolas Chambon

► **To cite this version:**

Nicolas Chambon. Solidarités et résistances, Les ” amoureux ” se réunissent. *Ecartis d'identité*, 2008, pp.35-41. <halshs-00978249>

HAL Id: halshs-00978249

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00978249>

Submitted on 13 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Solidarités et résistances

Les « Amoureux » se réunissent

Nicolas Chambon *

«L'amour s'investit d'une qualité politique en permettant de penser la solidarité entre les citoyens, et entre un français et un étranger : aimer au delà des appartenances

[...]

L'amour dépourvu de l'appartenance, l'amour absolu comme résistance à une condition déterminée. L'énergie amoureuse advient au delà des barrières sociales, et le droit à mener une vie de couple, droit fondamental, au delà du droit des étrangers».

Comment peuvent se tisser des solidarités avec des étrangers ? Entre celles et ceux qui ont des droits et celles et ceux qui n'ont pas accès au(x) droit(s) auxquels ils prétendent ? Cela interroge la posture du soutien ou plutôt celle de la solidarisation. Cela demande plus précisément de pouvoir suivre le déplacement entre une posture du soutien et une pragmatique de la solidarisation. Le « soutien », c'est celui qu'ont vocation à apporter, selon les modalités qui conviennent à leur « posture » des acteurs plus ou moins institutionnels, reconnus a priori comme compétents ; ce que nous appelons ici « solidarisation » correspond à l'établissement d'un réseau « horizontal »¹ de solidarité, selon des modalités et une logique ad hoc. La différence majeure entre ces deux sortes d'intervention tient aux caractéristiques de son bénéficiaire : dans le premier cas, il est identifié a priori dans les termes généraux qui permettent de le constituer en objet d'intervention ; dans le second, il entre lui-même de le processus de sa spécification, laquelle est fonction d'une situation problématique particulière. Dans un cas, des « étrangers », dans l'autre, les « amoureux ».

La tension sur le rôle des soutiens a toujours été présente dans les mouvements autour des étrangers. Controverse qui a encore trouvé son expression dernièrement suite à un comité

(*) Membre des «Amoureux au banc public»

d' « ALIF sans papiers » ; collectif qui n'a pas jugé bon de participer à la manifestation du 5 avril 2008 et qui dénonçait l'instrumentalisation des « sans papiers » par les soutiens ; et encore plus récemment le 2 mai 2008² avec l'occupation de la bourse du travail à Paris par des étrangers en situation irrégulière qui reprochaient à la CGT de les avoir « pris en otage ». Question éminemment politique que celle qui porte sur les conditions d'une mise en collectif et qui interroge les modalités d'associations avec l'étranger.

Parler de « nouvelles formes » de résistances, comme nous y invite la thématique de ce numéro, c'est alors voir comment les associations traditionnelles d'aide aux étrangers peuvent être amenées, dans ce contexte tendu, à transformer (ou tout du moins à repenser) leurs actions. Cette réflexion traverse ainsi actuellement la Cimade qui fait figure de soutien « mobilisable » pour les étrangers notamment celles et ceux en situation irrégulière. Elle est investie sur le terrain juridique³ et se définit comme oeuvrant « pour la défense des droits des étrangers ». Sur le terrain lyonnais où nous enquêtons, sa structure est très active (elle emploie deux salariées à plein temps, et une salariée à mi-temps, toutes juristes). La réflexion engagée par la Cimade part du constat des « limites de l'action juridique », notamment d'une « particularisation de la cause générale » et d'une certaine « bureaucratisation de la relation avec les étrangers »⁴, avec cette question sous-tendue : « Assister l'étranger ou défendre la cause des étrangers ? ». Concrètement, sur le terrain, cela s'entend par une volonté d' « essayer de sortir de l'entretien individuel pour passer sur des permanences collectives et thématiques »⁵. Cette critique réflexive a donné lieu, lors de l'assemblée générale de 2007 par la préconisation de nouvelles actions.⁶ C'est dans ce cadre que s'inscrit la constitution du collectif : « Les amoureux au ban public »⁷.

Depuis septembre 2007, se sont constitués, sur l'initiative d'un salarié sur Montpellier, des collectifs dans maintenant plus de 20 villes en France qui regroupent des couples et des militants : « Les amoureux au ban public ». Sur Lyon, c'est en octobre 2007 que le collectif a été mis en place à partir de couples qui venaient aux permanences juridiques de la Cimade. L'objectif était de réunir ces couples mixtes (français, étrangers) et de les « engager dans une dynamique collective de défense de leur droits » ; droits qui sont parfois bafoués avec des oppositions aux mariages, refus de visa, de titres de séjour, et des enquêtes de police quasi systématiques.

Le collectif associe un côté *pragmatique* avec une aide juridique sur les dossiers des couples qui se retrouvent dans le collectif - recours au conseil d'Etat, aide à l'obtention de visa -, des actions collectives pour la défense de certains cas (comme des rassemblements devant le tribunal), et un autre désigné comme *politique* par les acteurs, qui s'organise à travers une campagne de sensibilisation (notamment « à destination des médias ») dont l'objectif est d'arriver à « une modification en profondeur de la législation ».

Ce qui nous intéresse ici, c'est de voir à travers le collectif des « Amoureux au ban public » comment s'expérimente une nouvelle façon de travailler avec les personnes concernées par le soutien et comment s'invite du politique à travers des hypothèses réflexives qui devront être mises à l'épreuve du terrain⁸.

Quel collectif ?

Intéressons nous tout d'abord à la constitution de ce collectif. Les « Amoureux au ban public » regroupent donc des couples mixtes et des bénévoles de la Cimade. Le couple est déjà une entité solidarisée par le lien amoureux (je reviendrai plus loin sur cet aspect) et regroupe donc dans ce cas un(e) français(e) et un(e)

étranger(e). Ce n'est donc pas seulement une personne qui s'investit, mais un couple, et même si une seule des personnes se retrouve dans le collectif, elle représente le couple.

D'octobre à décembre 2007, les réunions, qui peuvent regrouper jusqu'à 30 personnes, ont lieu une fois par mois. À partir du mois de janvier, c'est toutes les semaines que les « amoureux » (comme ils aiment s'appeler) se réunissent. D'une prise de contact entre les différents individus composant le collectif à un groupe se définissant comme soudé, ils sont passés par différentes étapes. « Au début, on racontait tous nos problèmes, et puis petit à petit on a commencé à réfléchir à ce qu'on pouvait faire ensemble »⁹. C'est pourquoi ils définissent le collectif lyonnais comme mature en comparaison aux collectifs des autres villes. C'est le rythme des rencontres qui a permis l'interconnaissance entre les acteurs mais surtout instauré une dynamique de *travail* (« le faire ensemble »). Déjà, Il apparaît comme un groupe d'entraide et est décrit comme convivial avec un véritable « plaisir d'être ensemble ». Quand un nouveau couple vient en réunion, il est accueilli par d'autres couples et chacun est amené à se présenter. Il y a un véritable échange entre eux. Ils relatent leurs expériences et sont amenés à les partager avec d'autres. Des informations s'échangent sur les pratiques administratives, consulaires et sur les stratégies à adopter.

Mais ce qui importe c'est ce passage à *autre chose*, au delà des problèmes, de la plainte. Qu'est ce que ces couples font ensemble ? Pour le collectif, il ne s'agit pas seulement de penser le mariage, la régularisation comme un but, une finalité politique, avec la problématique qu'elle occasionne mais de réfléchir et d'agir à niveau collectif pour un changement législatif. Le travail est donc de porter publiquement des revendications. Ainsi pour la coordinatrice « l'objectif est de sortir des problématiques individuelles,

juridiques de papiers »¹⁰. Cette étape dans le développement du collectif fait appel aux compétences de la Cimade et interroge sur la façon dont ces différents acteurs font cause commune.

La Cimade, acteur d'une campagne

La spécificité du collectif lyonnais - partagée avec celui de Montpellier - est aussi d'avoir en son sein une coordinatrice salariée par la Cimade¹¹ ; ce qui a permis à cette personne de se consacrer principalement au collectif. Quel est le cadre de cette solidarisation entre des acteurs professionnels, militants, et les étrangers ? La permanente de la Cimade est désignée par les couples comme « le leader ». C'est elle qui a instauré la dynamique du collectif et qui a fédéré les couples entre eux. Elle a su établir une relation de confiance avec tous ces couples.

Il est intéressant de noter la position de la Cimade dans ce collectif et aussi celle du collectif dans la Cimade. Les « Amoureux au ban public » sont associés à la Cimade et ce collectif apparaît comme son extension. Cette ambivalence est due au caractère expérimental de ce collectif. Ainsi son ampleur a été rendue possible grâce à l'effort financier de la Cimade qui a pu prendre « un risque » selon les mots de son trésorier en embauchant la coordinatrice sur des fonds propres à la structure lyonnaise ; de même, on retrouve deux jeunes nouveaux bénévoles de la Cimade qui sont très investis dans le collectif. Mais d'un autre côté, le reproche a souvent été fait du manque de soutien et de confiance de la Cimade lyonnaise au projet des « Amoureux » ; ainsi les réunions internes à la Cimade ont mis en exergue de nombreuses tensions notamment quant aux actions du collectif. Les principales remarques des dirigeants de la Cimade portaient sur l'importance à donner à cette mobilisation avec une mise en garde

de ne pas « griller les étapes » selon les mots d'un membre du bureau.

En effet, cette mobilisation s'organise comme une campagne où des étapes sont planifiées en préalable, où est pensée une montée en puissance et dont la référence est la campagne contre la double peine¹² qui fut « emblématique sur Lyon »¹³. Cette stratégie est prise en charge par la Cimade nationale pour ce qui est de la campagne et par la structure lyonnaise pour ce qui est de l'organisation d'événements. L'objectif est en effet d'aboutir à un changement législatif et « par expérience, on sait que cela peut prendre un an ou deux ans », selon les mots d'un membre du bureau de la Cimade.

Les actions de sensibilisation, opération de médiation publique

D'ailleurs, c'est une métaphore théâtrale qui rythme l'organisation de la campagne. L'*acte I* était le 14 février 2008, le jour de la saint Valentin, avec le « bal des amoureux ». Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées place Sathonay au centre de Lyon. Célébration symbolique de mariages, projection de films : c'est dans une atmosphère festive mais émouvante que les couples ont participé à ce premier acte. Les acteurs « amoureux » jouaient un rôle de témoignage : leurs propres vécus et situations étaient mis en scène. Cet investissement de la place publique apparaît comme constituant un espace de visibilité du politique hors du champ politique institué... mais avec la présence d'élus invités. Selon un bénévole, l'objectif était de « contrôler » l'image du collectif à travers ce bal. La relation amoureuse permet de rendre visible une situation clandestine, mise au ban de la cité, en tant qu'elle n'a pas été portée publiquement auparavant avec une volonté : « s'affirmer dans l'espace public », mais aussi dans l'espace politique institutionnel. Il s'agit de se rendre visible sur les « bancs

publics » aux « regards des passants ». Et l'objectif est notamment d'avoir de bonnes relations avec les élus et de développer les contacts avec ces derniers.

L'*acte II* se déroule le 24 mai 2008 dans le cadre de « Mai 2008 » organisé par des acteurs militants de la Croix Rousse, un quartier de Lyon. Le but est justement d'associer plus encore les élus. « Les amoureux font leur déclaration », tel est la dénomination de cet acte où les couples sont attendus comme des acteurs qui revendiquent. Ces activités de sensibilisation, qui répondent aussi d'une prérogative de la Cimade à travers la nécessité de témoigner, participent de la volonté de se faire connaître et surtout d'associer les élus à la mobilisation.

L'*acte III* est prévu courant juin 2008, il s'agit du lancement « officiel » de la campagne à un niveau national avec une présentation des revendications. En effet le 19 avril 2008 ont eu lieu les états généraux des « Amoureux au ban public ». L'enjeu de cette rencontre entre les différents collectifs nationaux était d'établir une plate-forme de revendications. Le groupe lyonnais est aussi venu à Paris présenter une « déclaration universelle du droit des amoureux ». Cette déclaration est pensée comme politique car elle participe d'une montée en généralité, avec des revendications qui touchent de nombreux droits.

« Faire avec » :

Une « participation » des couples

Les couples apportent donc leur expérience, témoignent de leur situation. À l'intérieur du collectif, ils ont une place particulière. Ils en font partie, et il leur est assigné une place en tant qu'« amoureux ». La Cimade apporte un « savoir faire », des compétences de mobilisation, des connaissances juridiques, et surtout le cadre de cette solidarisation entre les couples, et aussi avec les militants. Les compétences et les connaissances sont par-

tagées entre les différents acteurs.

Pour un étranger du collectif, « la Cimade s'occupe du côté juridique et nous (les couples) du côté politique » alors que la Cimade revendique, à travers ce collectif de « faire du politique à travers du juridique »¹⁴. C'est donc à partir du vécu des couples, de leur revendication que la Cimade opère une traduction sur le terrain juridique. Les activités de médiations sont prises en charges par les militants de la Cimade avec une conversion en des principes généraux et universels et avec une connotation républicaine très forte. L'initiative de travailler « avec » les couples est pensé comme quelque chose qui fonctionne car elle permet d'avoir accès au vécu des couples, et de penser une mobilisation plus efficace avec une modalité d'action plus symétrique, alors que la Cimade est souvent critiquée par rapport à la sélection opérée par le travail juridique.

Mais en conséquence de ce partage des compétences, de ce « faire avec », il existe deux temporalités différentes entre les amoureux et les militants de la Cimade, entre agir « pour mener une vie familiale normale » et penser une campagne sur plus d'un an. L'enjeu pour le collectif est d'éviter une démobilité des couples, pour que la dynamique puisse continuer, tout en continuant à offrir un cadre d'accueil pour les nouvelles personnes qui souhaitent le rejoindre.

Voyons maintenant les enjeux et les conséquences du travail du collectif et de cette relation de soutien, en apportant sous formes d'avancées à conceptualiser et à travailler à l'épreuve du terrain, différentes déclinaisons de l'implication politique de cette solidarisation. Alors que le gouvernement, à travers le durcissement des lois et des pratiques administratives de plus en plus contraignantes, fait tout pour éviter les liens

avec l'étranger, qui est souvent pensé comme l'illégal, des acteurs militants avec les couples « font front» collectivement. Évidemment le collectif pense résister à la politique actuelle en matière d'immigration et offrir une dynamique pour proposer une réponse sur le terrain juridique.

« Faire avec » l'antécédence des couples

Avec une revendication du droit d'aimer, le sentiment est pensé comme ressource pour agir. Aimer et donc se marier est un droit fondamental. L'amour devient une qualité politique, avec cette question : Comment (faire) reconnaître un attachement qui existe déjà ?



Défendre les « amoureux », c'est tout d'abord une façon de sortir des catégorisations juridiques (marié, pacsé, qui exclurait de fait celles et ceux qui ne le sont pas). Pour Eric, homosexuel, qui a rejoint le collectif suite au bal du 14 février, « l'amour c'est universel sans différence entre les homos ou les hétéros » C'est donc tout

naturellement qu'il pense avoir la place dans le collectif, et espère que d'autres personnes dans sa situation viendront le rejoindre. « Faire une déclaration des amoureux, il faut que cela signifie quelque chose ». Devant cette injonction portée par le collectif à penser l'amour comme quelque chose d'universel, il faut donc la mettre en pratique.

L'amour s'investit d'une qualité politique en permettant de penser la solidarité entre les citoyens, et entre un français et un étranger : aimer au delà des appartenances, ici nationales. Mobilisons un instant l'interprétation par Castel¹⁵ de la légende de Tristan et Iseut, comme mythe de la désaffiliation, comme « décrochage par rapport aux régulations à

travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit », et où « leur vie est un arrachement perpétuel par rapport à toutes les territorialisations familiales, sociales, géographiques, et (où) cette rupture toujours réitérée est la condition de possibilité de l'émergence d'un nouveau type d'alliance entre le masculin et le féminin »¹⁶. L'amour dépourvu de l'appartenance, l'amour absolu comme résistance à une condition déterminée. L'énergie amoureuse advient au delà des barrières sociales, et le droit à mener une vie de couple, droit fondamental, au delà du droit des étrangers. Mais ce sentiment, relevé dans l'intimité entre deux personnes, dans la clandestinité ou plutôt dans la discrétion publique, implique une demande de reconnaissance de son existence, bien sûr pour « humaniser » la relation en la plaçant dans le socialement constitué ; mais aussi et c'est ce qui importe le plus dans le cadre du collectif, pour répondre d'un cadre juridique dans l'objectif d'une régularisation en rapport à l'existence d'attache familiale.

Mais « défendre les amoureux », c'est aussi partir d'un état, d'un sentiment existant. Et c'est là que « faire avec », peut prendre un autre sens. Cela devient une nécessité, une contrainte. La problématique des conjoints de français est venue alors qu'il y avait de plus en plus de couples qui venaient aux permanences juridiques. « Faire avec » c'est aussi reconnaître la force d'obligation de cette chose, de « ce déjà là », d'une situation de fait et d'une présence, celle du couple. Cela engage donc la conception de la solidarité : l'enjeu n'est plus de construire une *cause* performative (comme par exemple, les « sans papiers ») avec ses référents idéologiques mais d'apporter un espace d'association permettant l'expression du *souci* d'autrui. Il ne s'agit plus de faire exister à travers une dénomination militante une catégorie¹⁷ (d'ailleurs les militants de la Cimade insiste sur la caractère infondé de la terminologie

« sans papiers ») mais de partir de l'existant. Cette contrainte est en effet prise en charge en offrant le cadre, à travers ce collectif, de cette solidarité entre des individus dans des situations similaires et des acteurs de soutien. Et la validation de cet existant passe par cette médiation publique opérée par le travail du collectif dans le cadre de cette campagne. C'est en portant publiquement la situation du couple que le collectif vise à faire advenir du politique. On reconnaît donc un attachement. Cet attachement et la proximité avec les acteurs de soutien deviennent des ressources dans la dynamique de mobilisation.

S'appuyer sur cet état de fait, c'est une façon de répondre aussi d'une politique qui vise à « stigmatiser » les couples mixtes, en les suspectant de « mariage blanc » et à empêcher l'étranger à rester sur le territoire si sa situation administrative ne le permet pas. D'une politique gouvernementale voulue « pragmatique » (les illégaux n'ont pas vocation à rester sur le territoire), la réponse ici est « ils s'aiment et donc ils ont le droit à rester sur le territoire en menant une vie familiale normale ». On peut faire le parallèle avec les travailleurs « sans papiers » : c'est parce qu'ils sont là, et qu'ils travaillent qu'on revendique leur régularisation. L'enjeu est donc l'accès au(x) droit(s) pour ces couples, notamment le droit à s'installer librement, en invoquant des principes universels¹⁸. La solidarité entre les couples et les militants de la Cimade s'opère dans le but de rendre ce droit effectif.

Le collectif des « Amoureux au ban public » est avant tout une résistance à l'érosion d'une logique d'intervention de la Cimade, en partie mise en échec par l'individualisation de l'aide, comme il l'a été évoqué en introduction. Cette demande de « participation » permettrait alors de combler une déficience de connaissance du vécu des étrangers par les associations de soutien. Par ailleurs, cela répond aussi d'un appel des militants de la

Cimade à faire venir du « sang neuf » dans l'association. Lors de la dernière assemblée générale, des « amoureux » sont devenus adhérents. À la marge de la Cimade, c'est donc ici une expérimentation d'une nouvelle façon de penser la relation de soutien. Et si l'enjeu pour le collectif est d'arriver un changement législatif, il est aussi de mener à bien un « collectif » où les acteurs de ce mouvement (les couples, les permanents associatifs, salariés, militants) coexistent et agissent ensemble... ■

1. Comme se définit le Réseau d'Éducation Sans Frontière
2. Suite aux occupations de certains lieux de travail par des « sans papiers » dans la région parisienne. Pour d'autres « sans papiers » voulant rejoindre le mouvement la CGT n'a pas répondu à l'espoir suscité par les promesses de régularisation des grévistes. Voir *libération* du 3 mai 2008.
3. Historiquement la Cimade a toujours navigué entre stratégies de collaboration avec l'État et de dénonciation de sa politique. Voir l'ouvrage très complet de DRAHY Jérôme, *Le droit contre l'État, Droit et défense associative des étrangers : l'exemple de la CIMADE*, L'Harmattan, Paris, 2004, où il s'interroge sur cet ambivalence et problématise l'usage du droit (agir par le droit et pour le droit)
4. *op cit.* p.15
5. Les citations sont extraites de mon journal de bord et ont été prononcées dans des réunions internes à la Cimade.
6. In Cimade, *Quelles orientations d'action pour les prochaines années ?*, dossier préparatoire, Session 2007, avec 13 « fiches actions »
7. Le site du collectif : <http://amoureuxauban.net>
8. Je suis investi dans ce collectif, et j'ai donc pu mener des observations et réaliser des entretiens.
9. Extrait d'un entretien avec un étranger en instance de mariage.
10. In *Causes communes, le journal de la Cimade*, p.11
11. D'octobre 2007 à avril 2008. À ce jour, il n'y a plus de salarié à la « tête » du collectif, ce qui est par ailleurs source de tension au sein de la Cimade. Cependant cette situation ne devrait pas durer.
12. Voir Miettaux Florence, *Cadres de l'engagement*,

disparité des ressources et tiraillements dans l'action collective. Le cas des mobilisations contre la double peine, Mémoire en sociologie, Université Lyon 2, 2002.

13. Selon les termes d'un bénévole
14. In *Causes communes, le journal de la Cimade*, p.11
15. CASTEL Robert, *Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et Iseut*, in la revue *Le Débat* n°61, 1990
16. *Ibid.*, p.154
17. Damien Lecarpentier, *La catégorie de « sans papiers » : un enjeu de lutte pour la définition de l'étranger en situation irrégulière*, Sciences humaines n°7, *Les déplacements contraints de population*
18. Schnapper Dominique, *La Relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard NRF/Essais, Paris 1998, p.452

à visiter :

<http://amoureuxauban.net>

<http://cimade.org>